



*Direction des services techniques
et de l'aménagement*

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/BC/SL-210105-0006

ARRETE N° ARR/2021/ST/002

Nous, Maire de la Ville de HEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que pour permettre des **travaux de plantation d'arbres de part et d'autre de la rue de la Basse Ville à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ces secteurs.

ARRETONS

ARTICLE 1 : À partir du 25 janvier 2021 et ce, jusqu'au 26 février 2021, la circulation fera l'objet d'une restriction par demi chaussée et sera régulée par alternat manuel si nécessaire. La vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 : À compter du 25 janvier 2021 et ce, jusqu'au 26 février 2021, le stationnement considéré comme gênant sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 3 : À partir du 25 janvier 2021 et ce, jusqu'au 26 février 2021, la circulation des piétons sera interdite, au droit du chantier et fera l'objet d'une déviation sur le trottoir opposé durant les heures de chantiers.

ARTICLE 4 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise INOVERT.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté ILEVIA, à la Sté Esterra et à l'entreprise INOVERT – Zone de la Broye – rue du Chauffour – 59710 ENNEVELIN.

Fait à HEM, le - 7 JAN. 2021

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**

Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



Standard mairie: 03 20 66 58 00 - Fax: 03 20 66 58 10 - www.ville-hem.fr